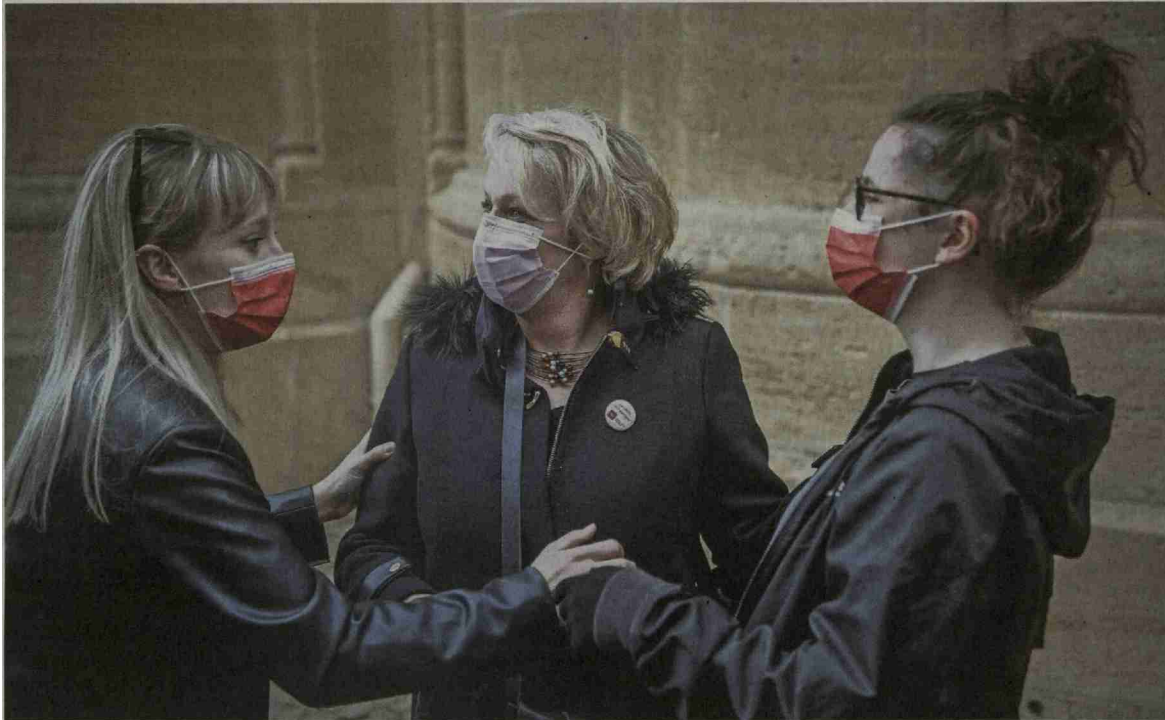




Le canton est le premier dans l'histoire suisse à envoyer une majorité de femmes au législatif

La vague violette déferle à Neuchâtel



Dans le camp socialiste, autour de Florence Natter (au centre, arrivée 3^e pour l'exécutif), on se réjouit de la majorité féminine au parlement.
Keystone

« DANIEL DROZ

Politique » Le Grand Conseil neuchâtelois comptera 58 députées sur 100 et 15 députées suppléantes sur 21. C'est une première suisse. Jamais un législatif cantonal n'a été composé en majorité de femmes. Elles étaient 208 à briguer un siège aux côtés de 318 hommes. «C'est une surprise. Personne ne s'attendait à une telle vague», se réjouit Laurence Boegli, cheffe de l'Office neuchâtelois de la politique familiale et de l'égalité.

«Le résultat ne peut pas s'expliquer autrement que par un vote féminin d'une partie de la population, et pas seulement de femmes. Il traduit la volonté d'une augmentation de la part de femmes au Grand Conseil», relève la sociologue. «Cette volonté a aussi été

affirmée dans les partis qui ont tous été attentifs à cette représentation sur leur liste. L'électorat a choisi spécifiquement des femmes alors qu'il y a 20 ans, c'est le choix inverse qui était fait et les femmes étaient souvent biffées», constate Laurence Boegli.

«Il y a 20 ans, les femmes étaient souvent biffées»

Laurence Boegli

«Le fait qu'il risquait de ne pas y avoir de femme élue au Conseil d'Etat peut aussi l'expliquer. C'était une thématique de la campagne et une préoccupation.»

Le même phénomène s'est produit début mars lors des cantonales en Valais. Alors qu'aucune femme n'a été élue au gouvernement, leur part a fortement augmenté au Grand Conseil. Elles sont aujourd'hui 45 sur 130 contre 25 lors de la précédente législature.

D'avantage de possibilités

Dans le canton de Neuchâtel, «la circonscription unique a peut-être aussi joué un rôle. Avec 100 noms dont beaucoup sont inconnus, ça laissait davantage de possibilités de tracer ou d'ajouter des candidats et des candidates en fonction d'un critère comme le genre», estime Laurence Boegli.

«Avec 58%, le résultat ne traduit pas une domination d'un genre sur l'autre et nous sommes dans la fourchette des 40%-60% visée tant par la



Confédération que le canton», poursuit-elle. Dès la fin de 2023, les organes dirigeants des entreprises proches de la Confédération devront compter au moins 40% de femmes. A Neuchâtel, un arrêté, entré en vigueur le 1^{er} janvier, fixe la représentation minimum d'un genre à 40% dans les organes que le Conseil d'Etat nomme. «La représentation féminine a été également une préoccupation du parlement sortant, qui a mené plusieurs débats sur la question», relève Laurence Boegli.

Un signe que les temps changent: avant les élections, l'office de la politique familiale et de l'égalité a déjà enregistré un record de participation à un cours destiné aux candidates. «Nous avons eu 71 inscrites à la formation pour les candidates, un nombre inédit. Il y a clairement eu un intérêt accru des femmes, de tous les bords politiques, pour participer activement et faire campagne. Le fait que la formation se soit déroulée en ligne a probablement aussi joué un rôle.»

Rôle fondamental

Le rôle des partis reste fondamental, «pour faire élire des femmes, sans passer forcément par des quotas qui divisent l'opinion publique», explique à l'ATS le politologue Andrea Pilotti de l'Université de Lausanne.

Les Neuchâtelois pourraient néanmoins devoir se prononcer sur le sujet. Une initiative visant la parité au Grand Conseil a été lancée. Est-elle aujourd'hui inutile? Ses partisans, dans un avenir immédiat, ou le peuple, plus tard, trancheront la question.

La majorité de femmes au Grand Conseil pourrait aussi avoir une influence sur certains votes. «L'appartenance partisane prime mais il pourrait y avoir une convergence sur certains enjeux, comme le marché du travail où les femmes restent discriminées ou les mesures en faveur des familles, où les sensi-

bilités pourraient aller au-delà des barrières partisanses», juge Andrea Pilotti.

Bâle-Ville détrôné

Avant que Neuchâtel n'ait 58 députées au Grand Conseil, Bâle-Ville détenait la palme de la représentation féminine dans un parlement cantonal avec 42% d'élues. Suivent Zurich (40,6%) et Bâle-Campagne (40%). Dans les cantons romands, le Valais pointe aujourd'hui en 2^e position (34,6%) devant Vaud (34,2%), Genève (32%), Fribourg (29%) et le Jura (25%). Berne compte 35,6% de femmes élues au législatif cantonal.

Si c'est la première fois qu'un législatif cantonal est composé majoritairement de femmes, cela s'est déjà produit sur le plan communal. Berne et Lausanne sont dans cette situation. Et, depuis octobre dernier, le Conseil général de Neuchâtel compte 24 femmes sur 41 élus. Sur le plan fédéral, depuis 2019, on compte 42% de femmes au Conseil national et 26,1% aux Etats. »

ARCINFO

UNE ALLIANCE À GAUCHE POUR LE 2^e TOUR

Le candidat socialiste Frédéric Mairy, arrivé en 6^e position dimanche, a annoncé hier retirer sa candidature pour le 2^e tour de l'élection au Conseil d'Etat neuchâtelois le 9 mai. Les socialistes devraient faire liste commune et partir à trois avec le candidat Vert Roby Tschopp, arrivé septième. Pour sa part, le PLR va partir avec un ticket à trois personnes, soit les deux conseillers d'Etat sortants Alain Ribaux et Laurent Favre, accompagnés de Crystal Graf, qui a créé la surprise en arrivant en 5^e position dimanche. Le parti souhaite faire élire «trois personnalités pragmatiques au Conseil d'Etat». ATS